



Rapport
sur le prix et la qualité
du Service Public de l'eau
2022

Sommaire

Mot de l'élue page 3

Faits marquants 2022 page 4

Préservation des ressources : Mission Eau page 6

Chiffres clés pages 8-12

Territoire desservi page 8

Production et distribution de l'eau page 10

Partie finance page 13

Actions de solidarité et de coopération

décentralisée page 15

Annexes page 16

Note d'information de l'Agence

de l'eau Rhin-Meuse page 16

Synthèse de l'ARS sur la qualité

de l'eau du robinet page 20

Prix du mètre cube d'eau

par commune page 21

Mot de l'élue

L'année 2022 aura été marquée par l'étude du transfert de la compétence eau, imposé réglementairement, vers Mulhouse Alsace Agglomération (m2A). Depuis les années 1880 et jusqu'au 31 décembre 2022, le service des eaux de Mulhouse avait assuré la fourniture d'eau pour Mulhouse et plusieurs communes de sa périphérie, avec un fonctionnement en régie permettant de desservir un périmètre de 13 communes.

A partir du 1^{er} janvier 2023, c'est la Régie communautaire de l'Eau m2A qui prendra le relais et assurera la fourniture d'eau aux 55 000 abonnés de 34 des 39 communes de l'Agglomération, soit 15 millions de m³ d'eau par an.

Malgré ce chantier d'ampleur, les équipes de la régie de la Ville ont réussi à maintenir une continuité de service sans faille en 2022 tout en poursuivant les actions nécessaires et structurantes pour les infrastructures, le maintien de la qualité de l'eau et le confort des usagers. Je tiens à les remercier particulièrement pour cela.

Fidèle à ses convictions historiques, la Ville de Mulhouse restera évidemment active au sein de la nouvelle régie communautaire afin d'assurer à ses habitants une fourniture d'eau de qualité et le maintien de services publics performants, dans des conditions tarifaires maîtrisées.

Ce transfert est sans conteste une évolution majeure pour la Ville de Mulhouse mais également une véritable opportunité, au regard des enjeux actuels relatifs à l'eau, pour travailler sur un périmètre élargi avec l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels.

Maryvonne BUCHERT
Adjointe au Maire de Mulhouse
Déléguée à l'eau

Faits marquants 2022

↳ Travaux Hirtzbach

Les travaux sur le site d'Hirtzbach ont débuté à l'été 2022. Ces travaux ont pour but de renforcer la protection des captages d'eau potable en renouvelant et modifiant le fonctionnement de la collecte des eaux pluviales et eaux usées et en retravaillant l'espace dédié à la voirie ainsi que des travaux à l'intérieur des bâtiments.

Coûts : 3 260 000€ HT.

Subventionnés en partie par :

- l'Agence de l'Eau Rhin Meuse



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

- la préfecture du Haut-Rhin



↳ Diagnostic de conduite maîtresse

La Ville de Mulhouse s'investit pleinement depuis de nombreuses années dans la préservation de la qualité de l'eau. La Ville travaille sur l'amélioration constante de ses installations. Ainsi, en 2022 Mulhouse a réalisé un diagnostic global d'une conduite maîtresse du réseau d'eau potable de la Ville. Ce diagnostic a été effectué sur la conduite reliant la rue de Thann au boulevard Gambetta sur une distance d'environ 4,5 km, celle-ci mesure 500 à 700 mm de diamètre.

Pour effectuer ce diagnostic, la Ville a utilisé deux solutions techniques innovantes et complémentaires décomposées en 2 phases :

- Phase 1 : Un diagnostic intérieur via une balle équipée de multiples capteurs effectué grâce à la solution Smartball® développée par Xylem France.



- Phase 2: Un diagnostic de l'environnement extérieur et des caractéristiques de la conduite dont son épaisseur via un scan 3D nommé l'A3DV développé par VonRoll Hydro. Ce diagnostic a pour but de déterminer la vitesse de corrosion de la conduite et sa durée de vie restante.

Les résultats du diagnostic

Le diagnostic intérieur réalisé à l'aide de la Smartball® s'est montré pertinent et utile sur l'analyse des fuites et des défauts intérieurs de la conduite. Une fuite mineure a été détectée et réparée par le service de l'Eau de Mulhouse.

Le diagnostic extérieur réalisé avec le scan A3DV et des analyses du terrain ont permis de connaître la durée de vie restante de la conduite. Cette conduite de 1884 peut encore vivre plus de 30 ans sur 2/3 de sa longueur. Concernant le tiers restant, il faudra prévoir des travaux de renouvellement dans les prochaines années.

Ce diagnostic représente un investissement de 89 500 € HT subventionné à hauteur de 35 000 € HT par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.



Toutes les étapes du diagnostic sont visibles en vidéo :
<https://youtu.be/aZ3dwFYqAhI>



► Renouvellement du Contrat de Territoire « Eau et Climat » pour la période 2023-2026

La région mulhousienne est depuis longtemps engagée dans une politique de préservation et de protection de la ressource en eau, de la biodiversité et d'atténuation des effets du changement climatique. La signature du premier Contrat de Territoire « Eau et Climat », en 2019, prenait donc tout son sens. Il s'insérait dans la stratégie globale du territoire apportant cohérence, grâce à ses fonctions financières et planificatrices, tout en venant renforcer la dynamique de résilience et de transversalité. À l'issue de ces quatre années de contrat, le territoire a récolté 18,9 millions d'euros : soit 500k € supplémentaires par rapport à ce qui avait été prévu lors de la signature de la convention. Ces résultats soulignent la volonté du territoire de s'engager dans la voie de la transition.

Fort de son expérience, la Régie de l'Eau m2A se lance une nouvelle fois dans cette démarche avec Mulhouse Alsace Agglomération, la Ville de Mulhouse, le SIVOM de la région mulhousienne et Rivières de Haute Alsace. Elle est toujours accompagnée par l'Agence de l'eau Rhin Meuse en tant que principal financeur. 2022 a donc été le théâtre d'échanges constructifs entre les différents porteurs de projets des différentes entités signataires, de partages d'expériences, mais aussi d'un travail de sensibilisation auprès des 39 communes de l'agglomération pour faire adhérer les élus à la démarche CTEC. La signature d'un nouveau contrat est donc prévue en 2023.

L'alliance de l'ensemble des projets inscrits dans ce prochain contrat permettra d'atteindre l'ensemble des objectifs ambitieux sur l'eau et le climat. Pour concrétiser ces objectifs, les signataires ont défini des priorités d'actions s'articulant autour de trois grands axes :

- La préservation de la ressource en eau, notamment sur l'aspect qualitatif, et la préservation des milieux naturels,
- Adapter le territoire au changement climatique,
- Mobiliser et dynamiser le territoire.

Préservation des ressources : Mission Eau

Très engagée, la Ville de Mulhouse met en place diverses actions afin de préserver la qualité de l'eau dont la plupart sont portés par les 2 animateurs « Missions Eau » en charge de la protection des captages d'eau potable. Portés par les producteurs publics d'eau potable, ces missions sont co-financées par l'Agence de l'eau Rhin Meuse [AERM] et la Région Grand Est.

Les animateurs de la Mission Eau veillent à ce que la qualité de l'eau ne soit pas dégradée par les activités à proximité des puits. Ils sont appelés à intervenir sur les aires d'alimentation de captage des 92 puits (dont 20 sont à l'arrêt) de l'agglomération mulhousienne. Ils gèrent diverses problématiques de qualité de l'eau (dureté, agressivité, nitrates, pollutions industrielles, pesticides, disponibilité estivale en période de sécheresse...). L'objectif, à terme, est l'atteinte du bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau exigée par l'Union Européenne à travers la Directive cadre sur l'eau.

Cela concerne :

- les activités industrielles
- les activités agricoles avec les produits phytosanitaires (dont les herbicides)
- les activités des particuliers qui peuvent aussi générer des pollutions via le jardinage ou les fosses septiques
- ainsi que les travaux publics qui peuvent générer des pollutions ponctuelles

Objectifs de l'année 2022

- Animer la Mission Eau
- Communiquer et sensibiliser
- Acquérir des connaissances sur la ressource en eau et le territoire
- Accompagner les communes
- Accompagner les changements de pratiques en zone non agricole
- Favoriser le développement des filières
- Lutter contre les coulées d'eau boueuses et renaturation de cours d'eau
- Accompagner le changement des pratiques en zone agricole

Accompagner et sensibiliser le monde agricole

Depuis les années 90, la Ville met en place des partenariats avec les agriculteurs pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la ressource en eau. Pour sensibiliser le monde agricole à la protection de la ressource en eau, plusieurs outils sont déployés.

Paiement pour Services Environnementaux [PSE]

Le Paiement pour Services Environnementaux est une aide proposée par la collectivité pour rémunérer les agriculteurs de leurs actions en faveur de l'environnement.

Par exemple, les agriculteurs qui réduisent l'utilisation de produits phytosanitaires, ou qui créent des zones favorisant la filtration des eaux de ruissellement des champs, peuvent être rémunérés par la collectivité.

Ce dispositif a été déployé sur le territoire de m2A en 2022, en partenariat avec :

- la Ville de Mulhouse
- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
- le SIVOM de la région mulhousienne
- et financé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)

Au total, 35 agriculteurs ont contractualisé avec la collectivité et se sont engagés à avoir des pratiques plus vertueuses pour les 5 années à venir.



Signature des contrats PSE avec les agriculteurs volontaires le 27 janvier 2023
Source : Mulhouse Alsace Agglomération – Auteur : Mathieu Schlienger

Contrat bail rural à clauses environnementales [BRE]

Le bail rural à clauses environnementales est un contrat entre la collectivité propriétaire de la parcelle et le locataire, afin de mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement sur la parcelle.

La Ville de Mulhouse et le Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach ont fait l'acquisition de 200 hectares de terres agricoles le long de la Doller. Des baux ruraux à clauses environnementales sont contractualisés avec les exploitants des parcelles, afin qu'ils continuent d'assurer la gestion et l'entretien de ces terres de façon à limiter les pollutions dans la Doller et les sols.

Un bail rural à clauses environnementales a également été signé pour l'implantation d'une activité de maraîchage biologique à Reiningue. Il a également bénéficié du forage d'un puits sur la parcelle afin de pouvoir irriguer les cultures.

Développer les connaissances

La réalisation d'études pour mieux comprendre d'où vient l'eau des puits et agir aux endroits les plus stratégiques est un sujet piloté par les Missions Eau.

Ainsi, une étude a été confiée au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) en 2022 afin d'évaluer la ressource en eau dans le bassin versant de la Doller, dans le contexte de changement climatique.

Communiquer et sensibiliser

Un travail de sensibilisation est également réalisé auprès du grand public et des scolaires. En 2022, les animateurs de la Mission Eau ont été présents sur diverses manifestations afin d'expliquer comment nous pouvons chacun participer à la préservation de la ressource en eau :

- accueil de classes sur les sites de production d'eau, dans le cadre d'école ouverte et de l'aventure citoyenne,
- co-organisation des fermes ouvertes de l'agglomération mulhousienne en partenariat avec le service Transition écologique de m2A,
- animation de stands dans le cadre de manifestations sportives.

↗ Chiffres en hausse par rapport à l'année précédente

→ Chiffres stables par rapport à l'année précédente

↘ Chiffres en baisse par rapport à l'année précédente



Gestion des abonnés

43 817 Abonnés ↗

310 Non domestique + ↗

43 568 Parc de compteurs ↗

42 657 Domestique + →

357 Droit de branchement ↗

On constate une augmentation des abonnés et du parc de compteurs, suite au déploiement de l'individualisation. En 2022, ce sont **388 compteurs posés dans le cadre de l'individualisation** des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs. ↗

Près de **98,66% des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de relèves à distance**, toutes technologies confondues, qu'il s'agisse de radio-relève ou de télérelève. Ces dispositifs permettent d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations. ↗

2,19 pour 1000 abonnés (2022) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance. Les interruptions de service sont dues généralement à des ruptures de canalisations. ↘

1 jour Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés ↗

100% Taux de respect →

Délai pour lequel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.

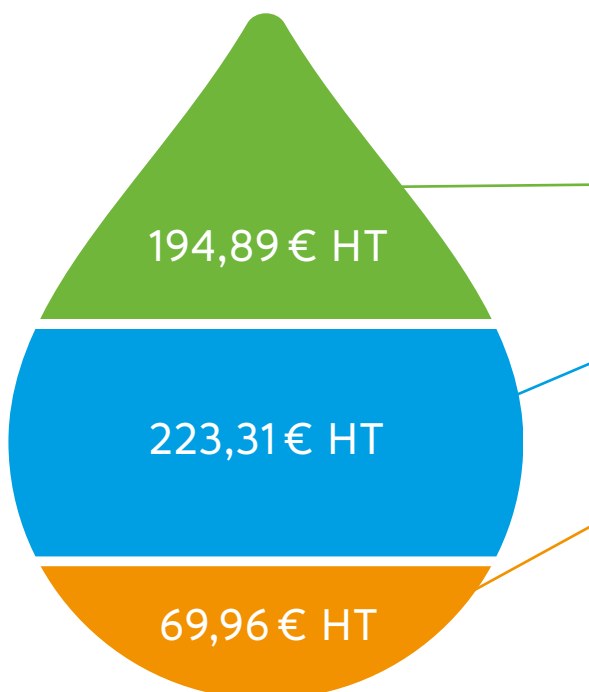
La facturation d'eau

Décomposition du prix de l'eau

(voir annexe p. 21 à 23)

515,77 € TTC (488,16 € HT) ↗

Montant annuel facturé à une famille mulhousienne de 4 personnes pour une consommation de 120m³



• Approvisionnement en eau :

- prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,17 € HT/m³ x 120 m³ = 140,40 € HT
- abonnement : 32,24 € HT
- taxe prélèvement en nappe profonde : 22,25 € HT

• Assainissement :

- abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 41,12 € HT
- collecte, transport et traitement des eaux usées : 64,30 € HT
- part fermier : 117,89 € HT

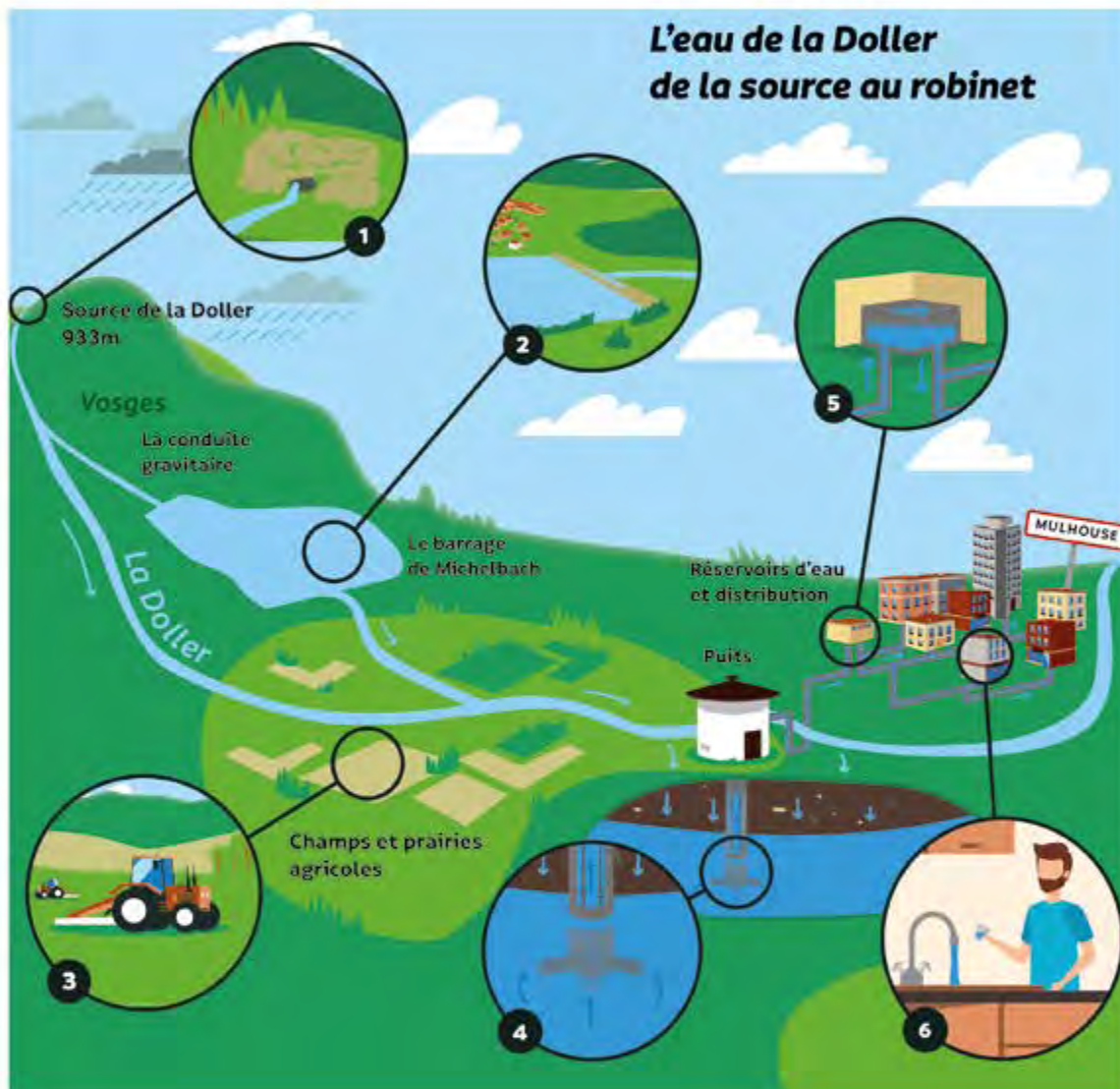
• Redevance environnement :

- actions de lutte contre les pollutions : 42 € HT
- modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 27,96 € HT

4,29 € TTC/m³ Dont 2,08€TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau

Chiffres clés : production et distribution de l'eau

Parcours de l'eau



- 1 La Doller descend directement des Vosges, un massif granitique, donnant une eau naturellement bonne et peu minéralisée.
- 2 Le barrage de Michelbach permet de stocker 7,2 millions de m³ d'eau et de réguler le niveau de la nappe phréatique, notamment en cas de sécheresse.
- 3 Pour protéger la ressource en eau, la Ville de Mulhouse et le Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach ont acquis 200 hectares de terrain le long de la Doller et maintenus en prairie enherbée. La Ville de Mulhouse développe aussi des partenariats avec les agriculteurs locaux pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement.
- 4 C'est la filtration lente de l'eau dans les sols avant d'être pompée qui lui garantit sa bonne qualité. L'eau est pompée à 20 m de profondeur directement dans la nappe phréatique de la Doller grâce à 8 puits à drains horizontaux. Environ 15 millions de m³ sont produits chaque année.
- 5 9 réservoirs, répartis sur l'ensemble des communes desservies, permettent de stabiliser la pression sur l'ensemble du réseau et stocker 39 400 m³.
- 6 Distribution : 13 communes desservies, 42 200 abonnés soit 200 000 habitants. En moyenne 42 000 m³ d'eau produits chaque jour à travers 820 km de conduites.



Le cycle de l'eau est disponible en vidéo : https://youtu.be/w_H0mmphui4



Production

12 758 070 m ³ produits	↘	34 953 m ³ /jour en moyenne	↘
48 070 m ³	↘	La + forte consommation de l'année : le 18 juin 2022 soit 76% de la capacité maximale théorique	↘
29 120 m ³	↘	La - forte consommation de l'année : le 1 ^{er} novembre 2022 soit 45% de la capacité maximale théorique	↘
9 réservoirs	↘	39 400 m ³ de stockage au total	↘

Qualité de l'eau

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

307 Analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé →

335 Analyses réalisées par le Service de l'Eau de Mulhouse →

Taux de conformité

95,4% Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides) ↘

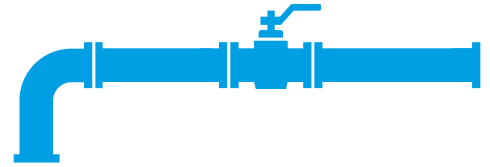
99,3% Conformité bactériologique (présence de bactéries) →

Traitement préventif par rayons Ultra-Violet

Les captages de la Doller sont soumis à l'arrêté préfectoral du 17/04/1978.

Le nombre de prélèvements non conforme en physico-chimie en 2022 est lié au métabolite de pesticides : Metolachlore ESA. Courant 2022, ce métabolite a été déclassé de pertinent à non pertinent par l'ANSES. La limite de qualité est passé de 0.1 à 0.9 µg/L. En dehors des non conformités liées au metolachlore ESA : il n'y a aucune non conformité en physico chimie.





825 km Longueur du réseau ↗

87,8% Rendement du réseau ↗

Une nette évolution du rendement du réseau récompense les efforts faits dans la recherche de fuite, les réparations et aussi un usage raisonné de l'eau par les concitoyens.

En 2020, en France, le rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable est d'environ 80,1% : pour 5 litres mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur (source : Office Internationale de l'Eau). L'objectif est d'améliorer en permanence le niveau de rendement du réseau pour éviter au maximum les pertes vers le milieu naturel.

413 Nombre d'interventions d'urgence sur les conduites et branchements ↘

94 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ↗

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :
 - le niveau de connaissance du réseau et des branchements
 - l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

5,65 m³/j/km Indice linéaire des volumes non comptés ↘

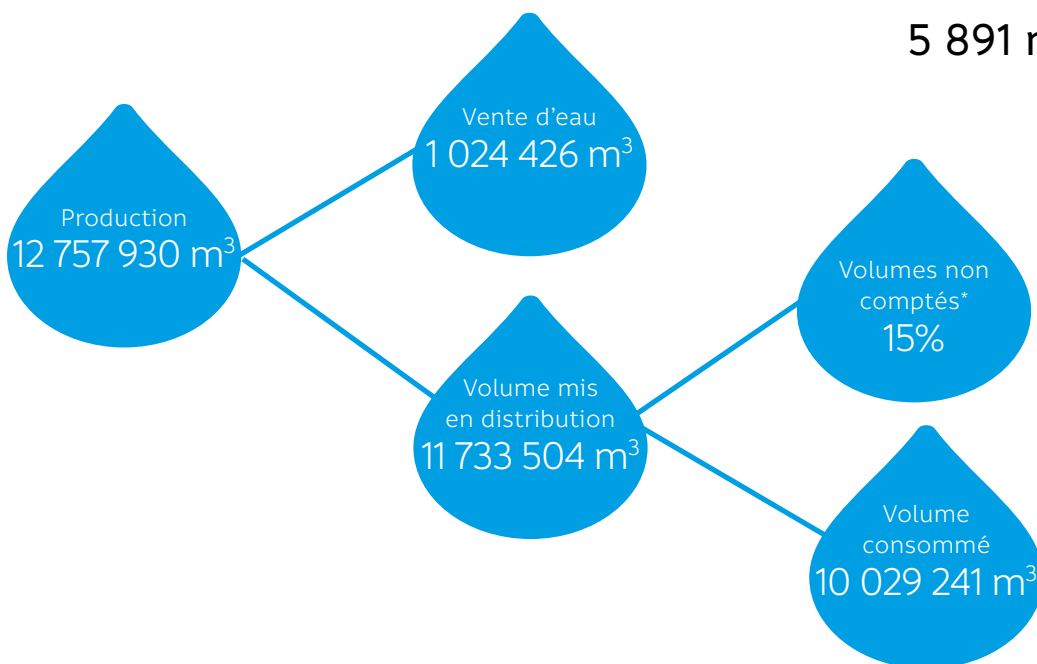
Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

5,16 m³/j/km Indice linéaire de pertes en réseau ↘

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0,81% Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable ↗

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements



3 406 m TOTAL Mulhouse ↗

2 485 m TOTAL Communes ↘

5 891 m TOTAL Général ↘

*Les volumes non comptés comprennent les pertes, les consommations sans comptage estimées et les volumes de service.

Partie finances : Budget annexe de l'eau

Opérations extraites des comptes administratifs

EN € HT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
2021	4 640 000	5 144 000	38 495 000	45 437 000
2022	7 019 000	4 750 205	39 235 000	46 770 000

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **39 234 911,48€ M€** soit une hausse de 1,9% par rapport à 2021.

Les **recettes de fonctionnement s'élèvent à 46 769 998,83€** avec des ventes d'eau en baisse par rapport à 2021 de 2,2% soit une perte de 259 640€.

Les **dépenses d'investissement réalisées en 2022 s'élèvent à 7 018 923,07€**. *Un effort particulier a été consenti aux moyens alloués au renouvellement, modernisation et extension du réseau.*

Les recettes s'élèvent à **4 750 204,90€**. Le résultat de clôture en section Investissement se solde par un écart de **-1435180,59€** en tenant compte de l'excédent antérieur reporté (833k€). Ce résultat s'explique du fait des investissements réalisés en fin d'année.

Le taux d'impayés* sur les factures d'eau de l'année 2022 : 2,48% contre 2,19% en 2021. 

*Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année 2022 sur les factures d'eau de l'année 2021 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

La gestion de la dette

1 838 130 € HT Encours de la dette

236 869 € HT Annuité de la dette

70 201 € HT Dont intérêts

166 668 € HT Dont capital

3 963 420 € HT Epargne brute

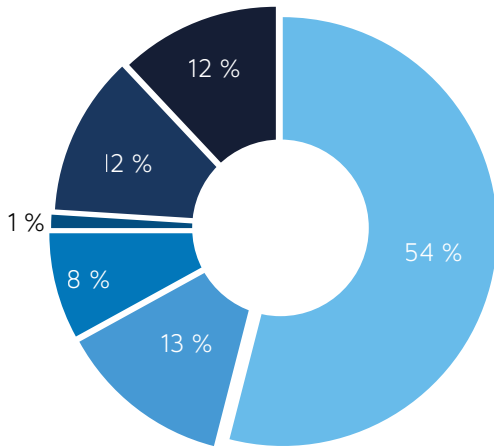


6 mois Capacité de désendettement*

*Ce ratio exprime **le nombre d'années théoriques** nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette, contractée pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière.

L'épargne brute constitue la ressource dont dispose la collectivité pour financer les investissements du service de l'Eau de Mulhouse pour l'exercice en cours. Elle s'assimile à la capacité d'autofinancement.

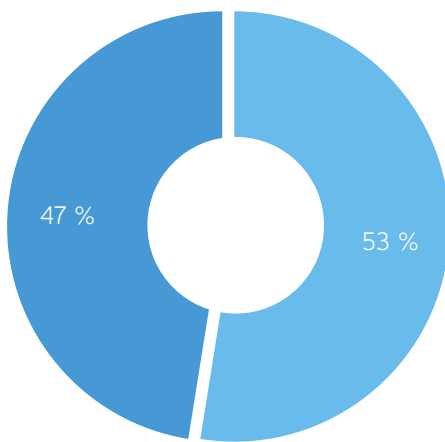
Programme de travaux 2022 pris en charge par la Ville de Mulhouse



Total : 4,7 M€ HT

- Renouvellement et extension de réseau et branchements
- Travaux neufs Hirtzbach
- Sécurisation et amélioration des sites d'exploitation
- Travaux sur les bâtiments d'exploitation
- Amélioration des services rendus aux usagers : télérelève
- Projets dans les collectivités desservies et financés ou préfinancés par Mulhouse

Programme de travaux 2022 pris en charge par les communes

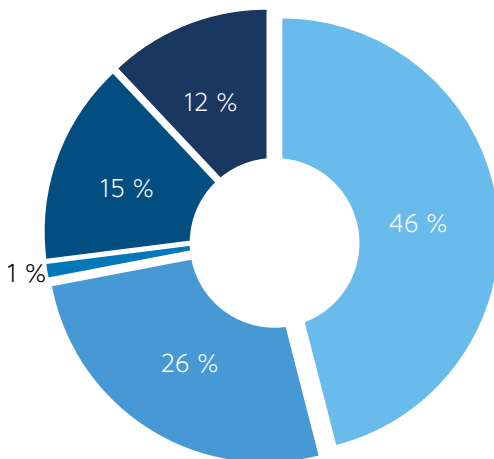


Total : 569 781 € HT

- Installation et renouvellement des branchements dans les communes
- Renouvellement et extension de réseau dans les communes

A noter que les collectivités alimentées en eau par Mulhouse, restent propriétaires de leur réseau et ont à charge les investissements à réaliser.

Projets prévisionnels envisagés pour 2023 par la Régie de l'Eau m2A



Total : 13 M€ HT

- Renouvellement et extension de réseau et branchements
- Sécurisation et amélioration des sites d'exploitation
- Amélioration des équipements de production
- Amélioration des services rendus aux usagers : télérelève
- Projets dans les collectivités desservies et financés ou préfinancés par Mulhouse

Actions de solidarité et de coopération décentralisée



Justification de l'utilisation des fonds de la ville de Mulhouse (loi Oudin) - 2022

Depuis 2017, la Commune Urbaine de Mahajanga bénéficie d'un accompagnement mobilisant différents partenaires coordonnés par Gescod pour la mise en place d'un service de gestion des boues de vidange : collecte, transport via l'acquisition d'un camion-citerne hydrocureur et le traitement des boues par la construction d'un site de traitement. Partenaire de la commune depuis de nombreuses années, la Ville de Mulhouse a continué à apporter son appui technique et financier auprès de la ville en matière d'assainissement et de propreté urbaine.



Cette année, la subvention a été dédiée à l'optimisation du service de gestion des boues de vidange. Etant donné que le service n'est pas encore autonome, des besoins en appui matériel s'avèrent encore nécessaires. En effet, bien que la commune ait récemment rétrocédé à son délégataire un tracteur équipé d'une tonne à lisier, le camion vidangeur demeure indispensable au service.

Ainsi, les fonds de Mulhouse ont contribué à la remise en fonctionnement du camion de vidange qui était en panne depuis quelques mois. La subvention a permis de constituer un stock de pièces de rechange, d'acquérir un moteur d'occasion plus performant que celui d'origine ainsi que des pièces détachées qui permettront de prolonger la durée de vie du camion.



La remise en état de ce camion permettra la circulation dans les quartiers plus étroits et difficilement accessibles au nouvel engin de vidange (grand tracteur avec tonne à lisier). En outre, en cas de vidange de grand volume (plus de 12 m³) ou de vidanges en parallèle, les deux engins pourront être utilisés simultanément.

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,06 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

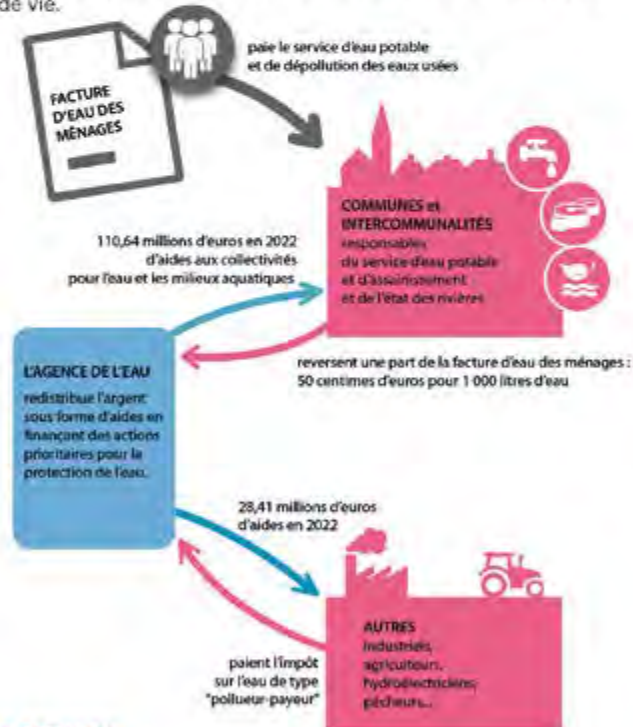
www.services.eaufrance.fr/doc/SISPEA_video0304

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1017 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'eau maître ou à l'eau président e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou Le(e) président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des dépenses à vos questions** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/voix-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².






Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité     

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau





ZONE DE DISTRIBUTION : MULHOUSE ET ENVIRONS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>La présence de Métolachlore ESA conduit à noter la qualité par un indice dégradé en 2022. Cependant, ce métabolite de pesticides a été déclassé par l'agence nationale de sécurité sanitaire courant 2022 : il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau présente un caractère agressif nécessitant de laisser couler l'eau quelques secondes avant consommation. L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres ; elle peut être consommée par tous.</p>	<p>B</p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 307 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 276 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 192622 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SERVICE DES EAUX DE MULHOUSE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SERVICE DES EAUX DE MULHOUSE ».</p>	<p>BACTÉRIOLOGIE</p> <p>A Bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 307 Conformité : 99 % Valeur maxi : 4 n/100 ml</p>
	<p>NITRATES</p> <p>A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 35 Valeur moyenne : 9,93 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L</p>
	<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</p> <p>B Dépassements réguliers de la limite réglementaire</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 10 Nombre de mesures : 1,719 Conformité : 20 % Valeur maxi : 0,199 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore</p>
<p>Quelques conseils</p> <p>ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>SÉCHÈRESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<p>FLUOR</p> <p>A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L</p>
	<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ</p> <p>Eau douce</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 35 Valeur moyenne : 9,68 °f Valeur maxi : 10,5 °f</p>
	<p>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</p> <p>Eau agressive</p> <p>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p> <p>Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4</p>

Edité le 04/07/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet/>

Prix du mètre cube d'eau par commune

BRUNSTATT-GROBENHAIN				Tarifs au 01/01/2022				Tarifs au 01/01/2023				Evolution
Facture (120m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			261,84				261,84				261,84	0%
Location compteur			38,42			5,5%	38,42			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,5064	60,77	120	0,5064	5,5%	60,77	120	0,5064	5,5%	60,77	0%
Traitement des eaux usées			208,77				208,77				208,77	-7%
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			10%	41,12			10%	41,12	0%
Assainissement SIVOM	120	1,3971	167,65	120	1,3971	10%	167,65	120	1,3971	10%	167,65	161%
Assainissement part fermier	120	0,0000	0,00	120	0,0000	10%	0,00	120	0,0000	10%	0,00	-100%
Redevances environnement			69,96				69,96				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	10%	27,96	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA			555,11				555,11				540,57	-3%
T.V.A.			31,29				31,29				40,38	29%
TOTAL TTC			586,40				586,40				580,95	-1%
PRIX AU M3 TTC			4,8866				4,8866				4,8413	-1%

ELZACH				Tarifs au 01/01/2022				Tarifs au 01/01/2023				Evolution
Facture (120m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			261,84				233,01				233,01	-11%
Location compteur			38,42			5,5%	38,42			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,5064	60,77	120	0,2662	5,5%	31,94	120	0,2662	5,5%	31,94	-47%
Traitement des eaux usées			208,77				208,77				208,77	-7%
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			10%	41,12			10%	41,12	0%
Assainissement SIVOM	120	1,3971	167,65	120	1,3971	10%	167,65	120	1,3971	10%	167,65	161%
Assainissement part fermier	120	0,0000	0,00	120	0,0000	10%	0,00	120	0,0000	10%	0,00	-100%
Redevances environnement			69,96				69,96				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	10%	27,96	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA			555,11				511,74				511,74	-8%
T.V.A.			31,29				38,80				38,80	24%
TOTAL TTC			586,40				550,54				550,54	-6%
PRIX AU M3 TTC			4,8866				4,5879				4,5879	-6%

LUTTERBACH				Tarifs au 01/01/2022				Tarifs au 01/01/2023				Evolution
Facture (120m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			261,84				245,47				245,47	-6%
Location compteur			38,42			5,5%	38,42			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,5064	60,77	120	0,3700	5,5%	44,40	120	0,3700	5,5%	44,40	-27%
Traitement des eaux usées			208,77				208,77				208,77	-7%
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			10%	41,12			10%	41,12	0%
Assainissement SIVOM	120	1,3971	167,65	120	1,3971	10%	167,65	120	1,3971	10%	167,65	161%
Assainissement part fermier	120	0,0000	0,00	120	0,0000	10%	0,00	120	0,0000	10%	0,00	-100%
Redevances environnement			69,96				69,96				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	10%	27,96	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA			555,11				524,20				524,20	-6%
T.V.A.			31,29				39,48				39,48	26%
TOTAL TTC			586,40				563,68				563,68	-4%
PRIX AU M3 TTC			4,8866				4,6974				4,6974	-4%

MORSCHWILER-FERAS				Tarifs au 01/01/2022				Tarifs au 01/01/2023				Evolution
Facture (120m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			261,84				261,07				261,07	0%
Location compteur			38,42			5,5%	38,42			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,5000	60,00	120	0,5000	5,5%	60,00	120	0,5000	5,5%	60,00	-1%
Traitement des eaux usées			208,77				208,77				208,77	-7%
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			10%	41,12			10%	41,12	0%
Assainissement SIVOM	120	1,3971	167,65	120	1,3971	10%	167,65	120	1,3971	10%	167,65	161%
Assainissement part fermier	120	0,0000	0,00	120	0,0000	10%	0,00	120	0,0000	10%	0,00	-100%
Redevances environnement			69,96				69,96				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	10%	27,96	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA			555,11				539,80				539,80	-3%
T.V.A.			31,29				40,34				40,34	29%
TOTAL TTC			586,40				580,14				580,14	-1%
PRIX AU M3 TTC			4,8866				4,8345				4,8345	-1%

MULHOUSE	Tarifs au 01/01/2022			Tarifs au 01/01/2023				Evolution
	Quantité	P.U.H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U.H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Facture (120m3)			261,84				201,07	-23%
Approvisionnement en eau			261,84				201,07	-23%
Location compteur			38,42			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,9024	108,79	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Traitement des eaux usées			208,77				208,77	-7%
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			10%	41,12	0%
Assainissement SIVOM	120	0,8924	107,09	120	1,3971	10%	167,65	161%
Assainissement part fermier	120	0,9924	119,09	120	0,0000	10%	0,00	-100%
Redevances environnement			69,96				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA			555,11				479,80	-14%
T.V.A.			11,29				37,04	18%
TOTAL TTC			566,40				516,84	-12%
PRIX AU M3 TTC			4,8866				4,3070	-12%

FFASTAT	Tarifs au 01/01/2022			Tarifs au 01/01/2023				Evolution
	Quantité	P.U.H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U.H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Facture (120m3)			261,84				251,98	-4%
Approvisionnement en eau			261,84				251,98	-4%
Location compteur			38,42			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,9024	108,79	120	0,4243	5,5%	50,92	-16%
Traitement des eaux usées			208,77				208,77	-7%
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			10%	41,12	0%
Assainissement SIVOM	120	0,8924	107,09	120	1,3971	10%	167,65	161%
Assainissement part fermier	120	0,9924	119,09	120	0,0000	10%	0,00	-100%
Redevances environnement			69,96				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA			555,11				530,72	-4%
T.V.A.			11,29				39,84	27%
TOTAL TTC			566,40				570,56	-3%
PRIX AU M3 TTC			4,8866				4,7547	-3%

REIMSUE	Tarifs au 01/01/2022			Tarifs au 01/01/2023				Evolution
	Quantité	P.U.H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U.H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Facture (120m3)			261,84				309,36	18%
Approvisionnement en eau			261,84				309,36	18%
Location compteur			38,42			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,9024	108,79	120	0,9024	5,5%	108,29	78%
Traitement des eaux usées			208,77				208,77	-7%
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			10%	41,12	0%
Assainissement SIVOM	120	0,8924	107,09	120	1,3971	10%	167,65	161%
Assainissement part fermier	120	0,9924	119,09	120	0,0000	10%	0,00	-100%
Redevances environnement			69,96				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA			555,11				588,09	6%
T.V.A.			11,29				43,00	37%
TOTAL TTC			566,40				631,09	8%
PRIX AU M3 TTC			4,8866				5,2590	8%

REIGNEM	Tarifs au 01/01/2022			Tarifs au 01/01/2023				Evolution
	Quantité	P.U.H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U.H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Facture (120m3)			261,84				255,30	-2%
Approvisionnement en eau			261,84				255,30	-2%
Location compteur			38,42			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,4554	54,65	120	0,4519	5,5%	54,23	-11%
Traitement des eaux usées			208,77				208,77	-7%
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			10%	41,12	0%
Assainissement SIVOM	120	0,8924	107,09	120	1,3971	10%	167,65	161%
Assainissement part fermier	120	0,9924	119,09	120	0,0000	10%	0,00	-100%
Redevances environnement			69,96				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA			555,11				534,03	-4%
T.V.A.			11,29				40,02	28%
TOTAL TTC			566,40				574,05	-2%
PRIX AU M3 TTC			4,8866				4,7838	-2%

SAUSHEIM	Tarifs au 01/01/2022			Tarifs au 01/01/2023				Evolution
	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Facture (120m3)			261,84				229,62	-12%
Approvisionnement en eau								
Location compteur			38,40			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,2379	28,55	120	0,2379	5,5%	28,55	-53%
Traitement des eaux usées			223,31				208,77	-7%
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			10%	41,12	0%
Assainissement SIVOM	120	0,5359	64,30	120	1,3971	10%	167,65	161%
Assainissement part fermier	120	0,0824	117,89			10%	0,00	-100%
Redevances environnement			69,96				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA			555,11				508,35	-8%
T.V.A.			31,29				38,61	23%
TOTAL TTC			586,40				546,96	-7%
PRIX AU M3 TTC			4,8866				4,5580	-7%

SIVU DU CANTON DE HABSHEIM*	Tarifs au 01/01/2022			Tarifs au 01/01/2023				Evolution
	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Facture (120m3)			261,84				303,07	16%
Approvisionnement en eau								
Location compteur			38,42			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,5069	60,77	120	0,8500	5,5%	102,00	68%
Traitement des eaux usées			223,31				208,77	-7%
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			10%	41,12	0%
Assainissement SIVOM	120	0,5359	64,30	120	1,3971	10%	167,65	161%
Assainissement part fermier	120	0,0824	117,89			10%	0,00	-100%
Redevances environnement			69,96				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA			555,11				581,80	5%
T.V.A.			31,29				42,65	36%
TOTAL TTC			586,40				624,45	6%
PRIX AU M3 TTC			4,8866				5,2038	6%

*communes d'Eschentwiller, Habsheim, Rixheim, Zimmersheim



Media-Creation - D. Schönbeg - Crédit photos : Catherine Kohler, Nicolas Muguet, Ville de Mulhouse, Thomas Iby - Imprimé sur papier recyclé

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable est à établir. Ce document est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport doit contenir les informations suivantes :

- **les indicateurs techniques** : la présentation du territoire, le nombre d'habitants desservis, le nombre d'abonnements, les linéaires de réseaux de distribution.
- **les indicateurs de performance** : le rendement, l'indice linéaire de pertes ou encore la durée d'extinction de la dette.
- **les modalités de tarification de l'eau et les recettes** : la présentation d'une facture d'eau potable.
- **les informations relatives au financement des investissements** : les montants des travaux engagés, l'encours de la dette et la présentation des programmes pluriannuels de travaux.
- les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Le rapport est disponible sur le site suivant : m2A.fr